



**Epinay-sur-Orge**

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 18 mars 2010**

**Communication sur le projet d'agglomération  
d'Europ'Essonne**

En application de la loi d'orientation du 25 juin 1999, Europ'Essonne a adopté, lors du conseil d'agglomération tenu le 16 décembre 2009 son projet d'agglomération.

Le projet d'agglomération est un document de référence proposant à chacune des communes, aux intercommunalités voisines, à l'Etat, à la Région, et au Département, une vision à court-moyen terme du devenir du territoire qui s'articule avec les orientations propres de chaque acteur du développement local.

C'est aussi un outil de négociation avec les co-financeurs potentiels des politiques locales.

Ce projet identifie, à partir du diagnostic territorial et du repérage des grands enjeux qui le caractérisent, des choix de développement et la déclinaison opérationnelle d'une stratégie pour les 5 années à venir.

Les choix du projet de territoire portent :

- Sur l'armature des routes et des transports en commun,
- Les secteurs de développement urbain et économique,
- La trame verte de l'agglomération

Les programmes d'actions sont hiérarchisés et priorisés, ils sont dotés d'indicateurs d'évaluation pour en apprécier les résultats ou les moduler.

- 1<sup>er</sup> enjeu : soutenir le développement économique pour créer de la richesse et de l'emploi.
- 2<sup>ème</sup> enjeu : aménager le territoire pour le valoriser et l'adapter à ses différents usages.
- 3<sup>ème</sup> enjeu : soutenir et réaliser tous les projets de transports.
- 4<sup>ème</sup> enjeu : dynamiser et organiser l'offre de logements à moyen terme.
- 5<sup>ème</sup> enjeu : positionner l'environnement dans l'action communautaire.
- 6<sup>ème</sup> enjeu : optimiser et rationaliser le service public de l'eau.
- 7<sup>ème</sup> enjeu : développer l'emploi et la solidarité.
- 8<sup>ème</sup> enjeu : assurer au plus grand nombre un accès facilité aux sports et à la culture.

Ce projet d'agglomération est un premier acte qui devra évoluer dans son contenu pour s'adapter aux besoins évolutifs du territoire ou pour répondre aux opportunités qui pourraient se présenter tout en conservant la cohérence globale de l'action communautaire.

---